

Extrait du registre des décisions

Bureau du 2 juillet 2009

Objet : Passation d'un avenant n°1 au marché n° 508018 - Travaux de modernisation et mise aux normes de l'usine de dépollution des eaux usées de Chambéry métropole - Lot 1 : Equipements de traitement - Ventilation/Chauffage - Désodorisation

• date de convocation le 26 juin 2009

• nombre de délégués

en exercice : 38 • présents : 27 • pouvoir : 0 • votants : 27 • majorité : 14 • absents : 11

L'an deux mille neuf, le deux juillet à dix-sept heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Louis Besson, président de Chambéry métropole.

• étaient présents : 27

Barberaz	David Dubonnet (maire / vice-président)
Barby	Catherine Chappuis (maire / vice-présidente)
Bassens	Jean-Pierre Burdin (maire / vice-président)
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Louis Besson (président) - Bernadette Laclais (maire / vice-présidente) - Michel Dantin - Henri Dupassieux (vice-président) - Guy Fajeau - Nicole Guilhaudin (vice-présidente) - Houria Hedli (vice-présidente) - Hugues Manouvrier (vice-président) - Leïla Oufkir - Jean-Pierre Ruffier - Jean-Claude Trotel
Cognin	Florence Vallin-Balas (maire / vice-présidente)
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Alain Poncet (vice-président)
La Motte-Servolex	Luc Berthoud (maire) - Patrick Pendola (vice-président) - Daniel Vagnon (vice-président)
La Ravoire	Marc Chauvin (vice-président)
La Thuile	
Les Déserts	Jean-Louis Dumaz (maire)
Montagnole	Jean-Maurice Venturini (maire / vice-président)
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Max Gougou (maire)
Saint-Jean-d'Arvey	Jean-Claude Monin (maire / vice-président)
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Michel Didier (maire)
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	François Gallet (maire)
Vimines	Lionel Mithieux (maire / vice-président)

• délégués excusés : 11

Christian Billot - Xavier Bolze - Jérôme Esquevin - Olivier Fayn - Alain Ferrero - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Gérard Marcucci - Pierre Perez - Thierry Repentin - Jérôme Viollet

• délégué excusé ayant donné pouvoir : 0

• assistaient également à la réunion :

Michel Dyen (maire de Saint-Alban-Leysse) - Gérard Battu (1^{er} adjoint au maire de La Tuile)

Sophie Mousseau (bureau d'études Indiggo)

Dominique Bergé - Corinne Jacquemoud - Anne-Cécile Fovet - Florent Guillaume - Nadège Jeandet - Aksel Salman

Bureau du 2 juillet 2009

décision n° 177-09

objet **Passation d'un avenant n°1 au marché n° F08018 - Travaux de modernisation et mise aux normes de l'usine de dépollution des eaux usées de Chambéry métropole - Lot 1 : Equipements de traitement - Ventilation/Chauffage - Désodorisation**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement rappelle que le Bureau a passé en 2008 un marché dans le cadre de l'opération de modernisation et mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées (UDEP) pour la réalisation des travaux de « process épuratoire » (lot n°1 : Equipements de traitement – Ventilation/Chauffage – Désodorisation). Le marché a été attribué à l'entreprise STEREAU pour un montant de 13 840 970 € HT.

Monsieur le vice-président expose l'obligation pour l'entreprise STEREAU de passer les commandes nécessaires à l'obtention des documentations définitives afin d'effectuer les études détaillées permettant la réalisation des études d'exécution des lots n° 2, 3, 4 et 5.

Pour ce faire, il convient de passer un avenant n° 1 au marché ayant pour objet de modifier dans le sens suivant le barème d'avancement des paiements initialement prévu : paiement des équipements à hauteur de 4 % à la commande, et à hauteur de 34 % à la fourniture en usine.

Par ailleurs, il est proposé que cet avenant ait aussi pour objet de prolonger de 6 mois le délai d'affermissement des tranches conditionnelles n°1 et 2 du marché dans le but de disposer de l'ensemble des marchés relatifs aux autres lots, qui sont en cours de mise au point, avant de décider de leur affermissement.

Cet avenant n° 1 ne modifie pas le montant global et forfaitaire du marché.

Vu les articles 4 alinéa 2-II et 4 alinéa 2-III des statuts de Chambéry métropole, qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 027-09 C du Conseil communautaire du 22 avril 2009 déléguant notamment au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, quel que soit leur montant,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 20,

Vu le marché F08018,

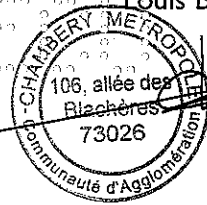
Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ :

Article 1^{er} : approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché F08018, ayant pour objet de modifier le barème d'avancement prévu à l'article 3.2.6 du CCAP et de prolonger de 6 mois le délai d'affermissement des tranches conditionnelles n°1 et 2,

Article 2 : autorise le vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L 5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

le président,
Louis Besson



acte certifié exécutoire,	reçu en Préfecture le 15 JUN 2009	publié le... 15 JUN 2009
---------------------------	-----------------------------------	--------------------------